

Synthèse du PASS-INNOVATION 2010-055

Procédé : PV V1
(En association avec les modules Bosch Solar
Module c SI M48)

Titulaire : Société TERREAL, 15 rue Pagès - FR-92158 SURESNES CEDEX

Ce document est la synthèse du Pass'Innovation n° 2010-055. Il donne à son titulaire une appréciation de son procédé et du chemin lui restant à parcourir pour passer de l'innovation à la mise sur le marché à grande échelle. Il fournit aux divers intervenants de l'acte de construire une opinion autorisée sur le comportement prévisible des ouvrages réalisés à l'aide des produits et procédés concernés, de manière à permettre à ces intervenants de prendre leurs décisions et leurs responsabilités en pleine connaissance de cause. Le Pass'Innovation complet peut être demandé au titulaire.

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROCEDE⁽¹⁾

1.1.1. Description succincte

Le procédé "PV V1" est un système de montage pour modules photovoltaïques permettant une mise en œuvre en toiture. Il est ici étudié dans le cadre d'une association avec des modules photovoltaïques de dénomination commerciale Bosch Solar Module c SI M48.

1.1.2. Domaine d'emploi prévu

Implantation des modules devant être réalisée de manière dite « intégrée à la couverture » : sans jamais aller jusqu'aux rives et aux angles de la toiture considérée (au sens des règles neige et vent NV65 modifiées), dans des versants de pente imposée par la toiture, dans la limite de pentes imposées par le kit d'intégration :

Supérieur ou égal à 11° (19 %) ou selon DTU en fonction du type de couverture.

Ces couvertures peuvent être constituées des éléments suivants : tuiles mécaniques en terre cuite ou en béton, à emboîtement ou à glissement à relief, tuiles plates, tuiles canal, ardoises.

Utilisation sur des bâtiments de hauteur inférieure ou égale à 10 m en France Européenne.

Altitude inférieure à 900 m.

Uniquement au dessus de locaux à faible ou moyenne hygrométrie.

Utilisation sur bâtiment neuf ou en réfection.

Atmosphères rurale, industrielle ou urbaine normale, marine au-delà de 3 km.

L'ouvrage de couverture photovoltaïque ne participe pas à la stabilité du bâtiment laquelle incombe à la structure de celui-ci.

Sous réserve de vérification, pour chaque installation selon les règles Nv 65 modifiées, que les sollicitations climatiques appliquées à la toiture et que les actions locales en rives et à l'égout notamment, n'engendrent pas d'efforts supérieurs aux charges admissibles normales suivantes :

Charge ascendante et descendante : 1500 Pa

La stabilité de l'installation peut être correctement assurée.

2. CONCLUSION

Compte-tenu de l'analyse développée au paragraphe 3 du document Pass'Innovation 2010-055 et sous réserve du respect des recommandations qui s'y trouvent, on peut considérer que le risque lié à l'emploi du procédé pour le domaine d'emploi prévu au paragraphe 3.1, est très limité (PASS-INNOVATION « vert »).

3. DUREE DE VALIDITE

Le PASS-INNOVATION numéro de référence est valable jusqu'au 10/06/2012. Cette période pourra être mise à profit pour constituer les éléments manquants pour aboutir à un Avis Technique.

⁽¹⁾ La description complète de la technique est donnée dans le dossier déposé au CSTB par le demandeur et enregistré sous le numéro Pass-Innovation 2010-055.